

A l'attention de

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre de la Transformation et de la
fonction publiques

Paris, le 16 septembre 2022

Nos Réf : JG/LF-2022

Objet : Demande de finalisation des travaux d'alignement de la rémunération des ingénieurs hospitaliers sur leurs homologues de la Fonction Publique Territoriale

Messieurs les Ministres,

Lors du 7^e Conseil du numérique en santé, le 23 juin 2022, le ministère chargé de la Santé a présenté le bilan de la feuille de route du numérique en santé 2019-2022 en présence de l'ensemble des partenaires (Agence du numérique en Santé, Assurance maladie, régions, patients, professionnels, éditeurs, etc.).

A raison, ce bilan indique que « L'efficacité des investissements considérables consentis dans les outils numériques repose avant tout sur les femmes et les hommes qui conçoivent, pilotent, accompagnent les projets et assurent le maintien des infrastructures et des systèmes d'information, dans le respect des règles de sécurité et d'éthique. **Sans eux, les efforts et moyens déployés seraient aussi vains que d'arroser le sable.** »

Si ce rapport traite du numérique, ce sont bien toutes les spécialités des ingénieurs qui sont en forte tension, et ces mesures concernent l'ensemble du corps des ingénieurs hospitaliers et de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

L'Action 28 de cette feuille de route concerne l'attractivité RH, soulignant que la rémunération est clairement un enjeu d'attractivité et de fidélisation, et prévoit une revalorisation salariale des ingénieurs hospitaliers :

« Pour mieux rémunérer les professionnels du numérique dès maintenant, dans les établissements de santé, (...) la convergence des grilles des ingénieurs hospitaliers sur celle des ingénieurs territoriaux est engagée et doit aboutir en 2022. »

Cependant, le dernier groupe de travail relatif au Ségur de la santé concernant les ingénieurs hospitaliers a eu lieu le 16 février 2022, et nous restons depuis en attente de la finalisation de ses travaux, afin de respecter les engagements de rénovation statutaire effective en 2022.

Comme nous vous en alertions par courrier le 22 février 2022, les dernières propositions formulées par la DGOS n'étaient pas à la hauteur des attentes.

Le SMPS, La Fédération UNSA Santé et Sociaux Public et Privé et l'UNSA Fonction Publique sollicitons la reprise en la finalisation des travaux d'alignement de la rémunération indiciaire et indemnitaire des ingénieurs hospitaliers avec ceux de l'État et de la territoriale.

Nous considérons que cette réforme statutaire proposée sera à la hauteur des enjeux si :

- les ingénieurs en chefs de classe exceptionnelle accèdent à la HEBbis,
- l'emploi fonctionnel, à renommer directeur technique en cohérence avec la territoriale, à la HEC
- le grade à accès fonctionnel d'ingénieur général (à créer) à au moins la HEC.
- les pourcentages d'accès aux GRAFs sont supprimés ou fortement relevés, eu égard à la spécificité du corps des ingénieurs hospitaliers, composé majoritairement de contractuels.
- il y a une mesure urgente de rapprochement des montants indemnitaire car une correction indiciaire ne pourra suffire. En effet, le bilan insiste sur le différentiel important entre les versants hospitaliers et territoriaux de la fonction publique. Comme nous l'avons constaté et transmis à la DGOS, ce différentiel est en effet dû, en plus des grilles indiciaires différenciées depuis 2016 entre les versants, à des régimes indemnitaires très inférieurs pour les ingénieurs hospitaliers.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre requête et à nos propositions construites, et vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre considération respectueuse.

Le Président du SMPS



Jérôme GOEMINNE

Le Secrétaire Général de
l'UNSA Fonction Publique,



Luc FARRE

P/ La Fédération UNSA
Santé et Sociaux Public et
Privé



Yann LE BARON